

Communiqué de presse

LIGNES ÉLECTRIQUES AÉRIENNES GARDEZ VOS DISTANCES !



Deux agriculteurs victimes d'un accident avec une ligne haute tension

Le 20 mai 2009, deux agriculteurs ont été gravement accidentés dans les Ardennes. Alors qu'ils récoltaient de l'herbe pour l'ensilage dans une parcelle, la goulotte de l'ensileuse a accroché une ligne à haute tension de 20 000 volts. Le conducteur de l'ensileuse a été électrisé en descendant de sa machine. En voulant a priori lui porter secours, le chauffeur du tracteur suivant l'ensileuse a également été électrisé. Brûlés au 3^{ème} degré sur une large partie du corps, ils ont été transportés à l'hôpital dans un état jugé très sérieux. Le chauffeur du tracteur est décédé des suites de ses blessures près d'un mois après l'accident.

Lignes haute tension : un risque majeur pour les conducteurs de machines agricoles

Tous les agriculteurs sont amenés à travailler sur des parcelles traversées par des lignes à haute tension, notamment celles de 15 à 20 000 volts très fréquentes dans les campagnes. Celles-ci sont extrêmement dangereuses car elles sont seulement à 6 mètres du sol. Lorsqu'ils travaillent en dessous ou à proximité, les conducteurs des machines risquent l'électrocution non seulement en les touchant mais aussi en créant un arc électrique, appelé amorçage, lorsqu'ils s'en approchent trop.

Bien connaître le gabarit de ses engins et son terrain

De nombreux équipements peuvent conduire le courant : rampe de pulvérisateur, tuyaux d'irrigation, vis à grain, benne de tracteur levée, godet de chariot télescopique...

Sur certaines moissonneuses, les rehausses de trémie approchent les 4,80 mètres et la vis de vidange atteint une hauteur de 5,70 mètres. Les goulottes d'ensileuses dépassent elles les 6 mètres ! Des hauteurs que des bennes levées ou l'extrémité de rampes de pulvérisateurs équipés de système à géométrie variable atteignent facilement. Il est donc indispensable que chaque conducteur connaisse le gabarit de sa machine avant de l'approcher d'une ligne électrique à haute tension.

Lorsqu'il confie le travail à un salarié, à une ETA ou à une CUMA, l'agriculteur doit absolument informer des zones à risques qu'il a identifiées sur ses parcelles. La transmission de consignes et de l'expérience acquise est importante dans la préparation des chantiers.

Pour plus d'informations, consultez le site www.sousleslignes-prudence.com et contactez le service Prévention des Risques Professionnels de votre MSA.

Éléments d'information pour un article détaillé

LIGNES ÉLECTRIQUES AÉRIENNES GARDEZ VOS DISTANCES !



Deux agriculteurs victimes d'un accident avec une ligne haute tension

Le 20 mai 2009, deux agriculteurs ont été électrisés dans les Ardennes. Alors qu'ils récoltaient de l'herbe pour l'ensilage dans une parcelle en dévers, la goulotte de l'ensileuse a accroché une ligne à haute tension de 20 000 volts traversant le champ.

Le conducteur de l'ensileuse a été électrisé en descendant de sa machine. En voulant a priori lui porter secours, le chauffeur du tracteur suivant l'ensileuse a également été électrisé.

Brûlés au 3ème degré sur une large partie du corps, ils ont été transportés à l'hôpital dans un état jugé très sérieux. Le chauffeur du tracteur est décédé des suites de ses blessures près d'un mois après l'accident.

Mesures de prévention

Tous les agriculteurs sont amenés à travailler sur des parcelles traversées par des lignes à haute tension, notamment celles de 15 à 20 000 volts très fréquentes dans les campagnes. Celles-ci sont extrêmement dangereuses car elles sont seulement à 6 mètres du sol. Lorsqu'ils travaillent en dessous ou à proximité, les conducteurs risquent l'électrocution non seulement en les touchant mais aussi en créant un arc électrique, appelé amorçage, lorsqu'ils s'en approchent trop.

Les passages fréquents et réguliers sous ces lignes occultent peu à peu le danger... Mais celui-ci reste réel. De nombreux équipements peuvent conduire le courant : rampe de pulvérisateur, tuyaux d'irrigation, vis à grain, benne de tracteur levée, godet de chariot télescopique...

Pour se protéger au maximum, il suffit de rester à distance des lignes et de respecter des mesures simples de prévention :

- Faire passer un engin sous une ligne électrique à haute tension exige de connaître le gabarit maximal de la machine, en prenant en compte les parties dépassant en hauteur : vis de vidange et rehausses de trémie de moissonneuse-batteuse, goulotte d'ensileuse, rampes de pulvérisateur... Sur certaines moissonneuses, les rehausses de trémie approchent les 4,80 mètres et la vis de vidange atteint une hauteur de 5,70 mètres. Les goulottes d'ensileuses dépassent

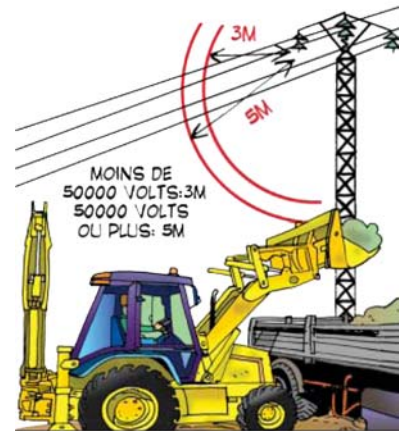


elles les 6 mètres¹ ! Des hauteurs que des bennes levées ou l'extrémité de rampes de pulvérisateurs équipés de système à géométrie variable atteignent facilement. Il est donc indispensable que chaque conducteur connaisse le gabarit de sa machine dans toutes les configurations. La hauteur maximale n'est malheureusement pas toujours indiquée dans les notices d'instructions. C'est pourtant une donnée importante que les constructeurs

devraient fournir plus systématiquement, sous forme d'avertissement en cabine par exemple comme sur la photo ci-contre.



- Il est nécessaire que la hauteur de la ligne aux points de franchissement obligés sous les lignes soit au moins égale à la hauteur des matériels augmentée d'un mètre. Le dénivelé du terrain sous la ligne est à prendre en compte dans la préparation des travaux, ainsi que les modifications apportées depuis la construction de la ligne (terrassements, andains...).
- Pour des lignes ne dépassant pas 50 000 volts la hauteur des câbles par rapport au sol doit être de 6 mètres². En fonction de la date de construction de l'ouvrage et de la réglementation en vigueur à l'époque, en cas de perturbations accidentelles (coup de foudre, mouvement de terrain ou remblai, défauts...), de terrains irréguliers avec dénivellation, de fortes chaleurs (dilatation des lignes entraînant leur affaissement)..., les câbles peuvent être à une hauteur moindre. Si on constate qu'une ligne présente un défaut, il faut contacter le gestionnaire concerné, ERDF (Electricité Réseau Distribution France) ou RTE (Réseau de Transport d'Electricité).
- Pour des manœuvres (chargement/déchargement, pliage/dépliage de rampes...) à proximité de lignes haute tension jusqu'à 50 000 volts, la distance de sécurité est de 3 mètres. Cela correspond au rayon d'un cercle ayant comme axe la ligne électrique et dans lequel aucun élément des engins ne doit pénétrer. Pour des lignes de plus de 50 000 volts, cette distance doit être de plus de 5 mètres.
- Dans la mesure du possible, il faut éviter de manœuvrer sous les lignes avec des engins de grande hauteur. Si la manœuvre est incontournable, le chauffeur doit être accompagné d'une personne qui pourra l'alerter s'il s'approche trop près.
- Le dépôt de produits (fumier, betteraves, ensilage, meule de paille) sous les lignes est à proscrire !
- Lorsqu'il confie le travail à un salarié, à une ETA ou à une CUMA, l'agriculteur doit absolument l'informer des zones à risques qu'il a identifiées sur ses parcelles. La transmission de consignes et de l'expérience acquise est importante dans la préparation des chantiers.



Les travaux de nuit ou par visibilité réduite accentuent le risque d'accident avec les lignes électriques car si les poteaux peuvent être perçus, les câbles eux sont invisibles.

¹ Hauteur de goulotte maximum atteignant les 6,4 m sur les ensileuses FR9000 de New Holland, 6,20 m pour la gamme 7050 de John Deere et 5,65 m pour la gamme 900 de Claas.

² Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique

En cas d'accident, de contact avec une ligne électrique ou d'amorçage, le conducteur de la machine doit rester dans son engin et essayer d'abaisser l'équipement ou de se dégager pour éliminer le contact.

Il ne devra sauter de la cabine qu'en cas de nécessité absolue (engin prenant feu) et sans la toucher (pour éviter la mise à la terre) puis s'éloigner à petits pas ou à pieds joints avant d'appeler ERDF ou les pompiers.

Les autres personnes présentes ne doivent surtout pas s'approcher de l'engin susceptible d'être sous tension. Même si la ligne semble coupée, le courant peut revenir à tout moment. Ils ne doivent pas non plus toucher directement une personne en contact avec la machine sous tension. Ils doivent s'éloigner de la zone dangereuse à petits pas avant d'appeler les secours.



Pour plus d'informations, consultez le site www.sousleslignes-prudence.com et contactez le service Prévention des Risques Professionnels de votre MSA.